PAYS DE LA LOIRE

Des aides centrées sur les secteurs régionaux spécifiques et sur les PME

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 95 • Novembre 2021

Si l'agriculture, la construction et l'industrie regroupent une majorité des entreprises aidées par la Région des Pays de la Loire et ses partenaires économiques régionaux, les services aux entreprises bénéficient quant à eux de la 2e plus grande enveloppe financière derrière l'industrie. Les aides aux entreprises sont davantage attribuées aux entreprises employeuses, notamment les petites et moyennes. L'innovation et l'international, soutenus par la Région et ses partenaires, sont des leviers de croissance pour les entreprises. Un quart des entreprises aidées bénéficient de plusieurs aides, signe d'un accompagnement dans le cadre d'un projet ou d'un parcours de développement.

Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) fixe les grandes orientations stratégiques d'une région en matière économique. Il définit notamment la feuille de route des Régions, en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et à l'innovation, et de développement de l'économie sociale et solidaire ► **pour en savoir plus**. Dans les Pays de la Loire, la stratégie économique régionale vise à créer les conditions pour développer la compétitivité des territoires et des entreprises. L'accompagnement des grandes mutations du moteur de production et l'émergence de la **petite et moyenne entreprise** (PME) du futur sont des priorités pour les dispositifs de soutien aux entreprises. Dans ce contexte, améliorer la connaissance des entreprises bénéficiaires des aides apportées par la Région, directement, ou *via* ses partenaires économiques régionaux (Banque publique d'investissement France - Bpifrance -, chambres consulaires, Initiative France, France Active, etc.), permet de vérifier que les objectifs ciblés sont bien couverts et éventuellement de réorienter les aides. De 2017 à 2019, ces aides représentent 291 millions d'euros, sous forme de prêts, garanties, subventions, accompagnements ou participations en capital. Elles bénéficient à 12 600 entreprises marchandes régionales. Les dispositifs d'aides sont multiples et évoluent au fil des années pour s'adapter à l'économie régionale. Dans cette étude, ils sont regroupés en sept familles représentatives des étapes clés de la vie d'une entreprise. ► **encadré 1**

► 1. Répartition des entreprises aidées et des entreprises régionales par secteur entre 2017 et 2019

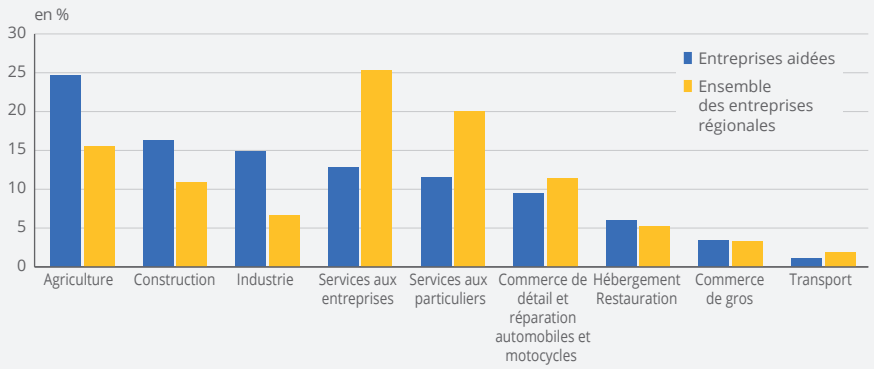

Lecture : 15 % des entreprises aidées par la Région ou ses partenaires sont de l'industrie, alors que ce secteur concentre 7 % des entreprises régionales.
Champ : entreprises marchandes dont le siège est dans les Pays de la Loire.
Sources : base de données de la Région des Pays de la Loire ; Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) 2018, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2018.

En partenariat avec :

Région PAYS DE LA LOIRE

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la Région des Pays de la Loire.

► 1. Une stratégie économique pour la région et vers les entreprises

Dans les Pays de la Loire, le SRDEII adopté fin 2016 place l'entreprise au cœur de la politique économique régionale en s'appuyant sur trois leviers : la simplification, l'innovation et l'internationalisation. Dans un contexte de transitions (économique, numérique, technologique, environnementale, etc.), la Région fixe des priorités et intervient en soutien à l'économie régionale avec ses partenaires économiques régionaux ► **pour en savoir plus**.
Ces soutiens interviennent selon trois modalités :

- le soutien direct des entreprises dans leur projet de développement sous forme de subventions, de prêts et de participations au capital pour le conseil, la création-transmission, le développement, le redéploiement (accompagnement dans des phases de rebond), l'innovation-R&D, l'internationalisation et la transition écologique et numérique. Les dispositifs d'aides sont regroupés au sein de ces sept familles ;
- le cofinancement ou l'abondement de dispositifs d'aides et de prestations de conseils aux entreprises, proposés par certains partenaires économiques régionaux (Bpifrance, chambres consulaires, groupements agrobiologiques, Initiative Pays de la Loire, etc.). Ces dispositifs sont également regroupés au sein des sept familles ;
- le financement de structures d'accompagnement des entreprises (pôle de compétitivité, chambres consulaires, technopoles, agence régionale de développement économique, centres techniques pour le développement des entreprises, Technocampus, etc.) qui mettent en œuvre un accompagnement auprès d'entreprises.

La présente étude porte sur les deux premières modalités évoquées ci-contre à savoir le soutien direct aux entreprises ainsi que le cofinancement ou l'abondement de dispositifs proposés par les partenaires économiques régionaux.
Sur la période 2017 à 2019, 19 850 aides ont été attribuées à 12 600 entreprises pour un montant total de 291 millions d'euros sous forme de prêts, garanties, subventions, accompagnements, participations en capital répartis ainsi :

- 6 200 aides directement attribuées par la Région pour un montant de 127,6 millions d'euros ;
- 13 650 aides attribuées par des partenaires économiques régionaux pour un montant de 163,7 millions d'euros (cofinancés par la Région et les partenaires). Elles permettent de lever des moyens complémentaires pour accompagner les projets des entreprises, d'élargir les dispositifs et leurs cibles et de renforcer ainsi l'action économique de la Région.

Sur la base des données disponibles sur la période 2017 à 2019, la Région et l'Insee ont engagé ensemble cette première étude pour améliorer la connaissance des entreprises bénéficiaires d'aides de la Région et de ses partenaires régionaux. En caractérisant le profil des bénéficiaires au regard de l'ensemble des entreprises régionales, cette étude vient enrichir le suivi des aides aux entreprises mis en œuvre par la Région ainsi que ses travaux d'évaluation.

Des aides tournées vers l'agriculture, la construction et l'industrie

Spécificités de l'économie ligérienne, les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie concentrent également le plus d'aides. En effet, les entreprises de ces trois secteurs constituent la moitié (56 %) des entreprises ayant perçu au moins une aide de la Région ou de ses partenaires, entre 2017 et 2019, alors qu'elles représentent, à l'échelle du tissu économique régional, 33 % de l'ensemble des entreprises marchandes ligériennes ► **figure 1**.
Les entreprises de l'agriculture et la construction sont nombreuses à bénéficier d'aides, mais les montants alloués sont comparativement plus faibles : 11 % de l'enveloppe pour l'agriculture et 5 % pour la construction. À l'inverse, les montants des aides accordées aux secteurs de l'industrie et des services aux entreprises sont en moyenne plus élevés. Ainsi, 33 % de l'enveloppe bénéficie à l'industrie, en cohérence avec la volonté de soutenir un secteur clé dans les Pays de la Loire, pourvoyeur d'emplois et maillant l'ensemble de la région. Les industries agroalimentaires (7 % de l'enveloppe), la fabrication de produits métalliques (5 %) et la fabrication de machines et équipements (3 %) sont les principaux secteurs industriels bénéficiaires. En outre, 29 % de l'enveloppe est allouée à des entreprises des services aux entreprises, notamment celles relevant des activités de programmation et conseil informatiques (8 %), de recherche-développement scientifique (4 %) et d'ingénierie (4 %), souvent tournées vers l'industrie.

La majorité des entreprises aidées ont au moins un salarié

La stratégie économique régionale vise une accélération et une croissance de l'activité pour les entreprises à toutes les étapes de leur développement. L'effet d'entraînement attendu, tant en matière de valeur ajoutée que d'emploi, doit être de nature à conforter leur compétitivité, leur positionnement stratégique à l'international et ainsi, leur ancrage régional. En cohérence avec cet objectif, dans les Pays de la Loire, les entreprises aidées sont principalement des entreprises employant des salariés : 59 % des entreprises aidées ont au moins un salarié alors qu'au niveau régional, elles ne représentent que 29 % des entreprises. Cœur de cible de nombreux dispositifs d'aides, ce sont aussi plus souvent des PME. Hors secteur agricole, elles représentent 22 % des entreprises aidées, contre 8 % des entreprises régionales. Par ailleurs, hors secteur agricole, le chiffre d'affaires médian des entreprises aidées est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des entreprises régionales. Ce constat couvre deux réalités : d'une part, dans la majorité des secteurs d'activité, le chiffre d'affaires médian des entreprises aidées est supérieur à celui des entreprises régionales du même secteur. D'autre part, les entreprises de la construction et de l'industrie, plus présentes parmi les entreprises aidées, ont des chiffres d'affaires médians supérieurs aux autres secteurs d'activité, notamment du fait de leur plus grande taille.

► 2. Répartition du montant des aides par famille et secteur économique dans les Pays de la Loire entre 2017 et 2019

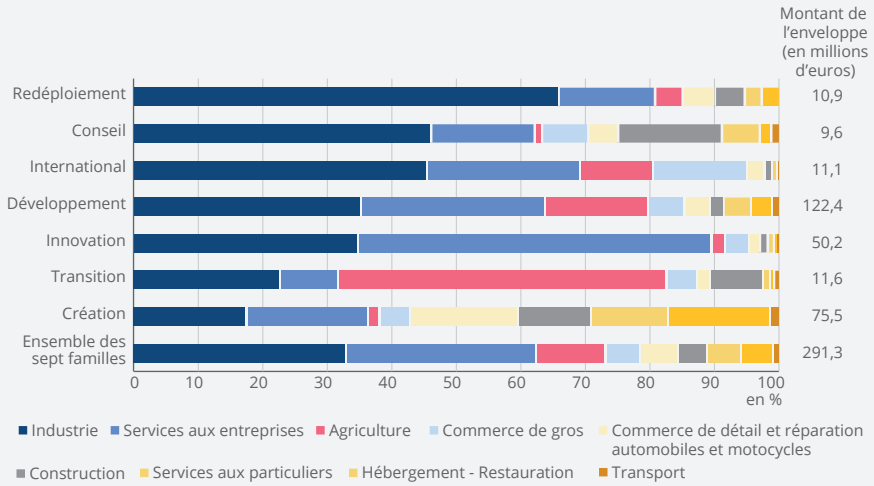

Lecture : pour la famille redéploiement, 66 % de l'enveloppe est accordée à des entreprises de l'industrie, 15 % aux services aux entreprises, etc.
Champ : entreprises marchandes dont le siège est dans les Pays de la Loire.
Sources : base de données de la Région des Pays de la Loire ; Insee, REE 2018, Flores 2018.

Sept familles d'aides tournées vers des profils différenciés

Les profils sectoriels sont disparates d'une famille d'aides à l'autre ► **figure 2**. Ainsi, 64 % de l'enveloppe dédiée au développement des entreprises, 1re famille d'aides en montant, et 81 % de celle dédiée au redéploiement (accompagnement dans des phases de rebond) sont attribuées à l'industrie et aux services aux entreprises. L'industrie agroalimentaire, la programmation, conseil et autres activités informatiques et la recherche-développement scientifique sont les principaux secteurs concernés par les aides dédiées au développement, à travers des prises de participation en capital, des prêts aux entreprises ou encore des subventions tournées vers les industries agroalimentaires. L'agriculture bénéficie de 51 % de l'enveloppe dédiée à la transition, notamment grâce aux dispositifs de conversion à l'agriculture biologique. Les aides à la création, comme les dispositifs de prêts d'honneur, font figures d'exception en se répartissant de manière relativement équilibrée en montant comme en nombre sur l'ensemble des secteurs économiques. Elles constituent la 2e famille en montant et la 1re en nombre d'entreprises aidées : les aides à la création concernent une entreprise aidée sur trois.
La taille des entreprises aidées varie également d'une famille d'aides à une autre. La moitié de l'enveloppe est axée vers des entreprises de 10 salariés ou plus. Contrairement aux autres familles, les aides à la création et à la transition sont allouées majoritairement à des entreprises de moins de 10 salariés. Les financements dédiés au redéploiement sont majoritairement tournés vers des entreprises employant de 50 à 249 salariés. En nombre, davantage d'entreprises de 10 salariés ou plus bénéficient d'aides des familles international (52 %), innovation (35 %) et conseil (32 %).

► 2. Une répartition équilibrée sur l'ensemble des intercommunalités

Dans les Pays de la Loire, les **établissements** aidés sont répartis sur l'ensemble des intercommunalités. Dans les zones rurales, la part d'établissements aidés est plus élevée en raison d'une plus forte présence d'exploitations agricoles et d'un nombre plus restreint d'établissements implantés dans ces territoires.
Les établissements ayant bénéficié d'au moins une aide entre 2017 et 2019 emploient entre 2,3 % et 20,7 % des effectifs salariés de chaque intercommunalité ► **figure**. Dans les intercommunalités où la part des effectifs salariés des établissements aidés est la plus élevée, les effectifs sont majoritairement issus du secteur industriel, cible de nombreux dispositifs d'aides.

► Part et nombre des effectifs salariés des établissements aidés entre 2017 et 2019, par intercommunalité

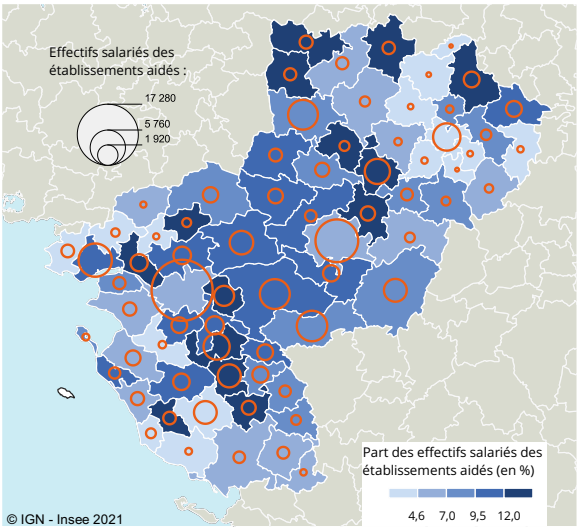

Lecture : au sein la Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire, 2 410 salariés travaillent dans un établissement aidé par la Région ou ses partenaires entre 2017 et 2019. Ils représentent 8,2 % des salariés de la communauté d'agglomération.
Sources: base de données de la Région des Pays de la Loire ; Insee, REE 2018, Flores 2018.

Un soutien à tous les projets innovants

L'innovation constitue un levier fort de compétitivité pour les entreprises. Elle peut prendre des formes diverses : innovation de procédé, de produit, d'organisation ou de marketing. Elle contribue à améliorer la position stratégique des entreprises sur les marchés intérieurs ou internationaux. Dans la région, les projets innovants des entreprises sont principalement accompagnés *via* des dispositifs d'aides délégués à Bpifrance .
Parmi les projets innovants, plus d'un tiers des aides, en montant, est centré sur les projets de recherche et développement (R&D). Dans les Pays de la Loire, d'après l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2017, les dépenses de R&D du secteur privé s'élèvent à un milliard d'euros en 2017 (soit 0,9 % du PIB régional) dont 41 % portés par les entreprises de moins de 250 salariés. Le profil des entreprises aidées par la Région et ses partenaires dans leur projet de R&D est similaire au profil des entreprises déclarant réaliser des dépenses de R&D. Ce sont une majorité d'entreprises industrielles et d'entreprises du secteur des services aux entreprises (notamment les activités de recherche-développement scientifique, d'ingénierie et de programmation et conseil informatiques), et une majorité de PME de 10 à 250 salariés.
Les deux tiers restants des aides, en montant, sont consacrés à des projets d'innovation de nature variée (hors R&D) : accès aux nouvelles technologies, mise en place de nouveaux services, transfert de connaissances ou ingénierie de projet. Ils concernent essentiellement le secteur des services aux entreprises (54 %) - principalement l'informatique et l'ingénierie - et dans une moindre mesure l'industrie (19 %) et le commerce (12 %). Les entreprises aidées pour ces projets d'innovation sont de plus petite taille : 69 % ont moins de 10 salariés.

Les PME, cibles des dispositifs à l'international

Avec les aides à l'innovation, l'accompagnement de l'internationalisation est l'autre levier de croissance des entreprises soutenues par la Région.
Les dispositifs d'aides à l'exportation visent à préparer l'avenir des entreprises ligériennes qui sont dans une phase de développement ou à la recherche d'un relai de croissance. Ainsi, hors secteur agricole, 27 % des entreprises qui bénéficient d'aides à l'international ne réalisent pas de chiffre d'affaires à l'export. Certaines d'entre elles sont primo exportatrices et viennent chercher des conseils pour se lancer sur le marché international.
Quant aux autres entreprises accompagnées, qui réalisent déjà un chiffre d'affaires à l'export (73 %), elles bénéficient plus spécifiquement d'un soutien pour renforcer leur présence à l'international. En moyenne, leur chiffre d'affaires à l'export est supérieur à celui de l'ensemble des entreprises exportatrices régionales. Cibles des aides à l'international, les PME sont plus présentes parmi les entreprises aidées à l'exportation (57 %) que dans l'ensemble des entreprises exportatrices (36 %). Les entreprises industrielles (39 % dont 11 % pour l'agroalimentaire) sont également plus représentées. Elles perçoivent la plus grande part des aides à l'international (46 %) devant les services aux entreprises (24 %) et le commerce de gros (15 %).

Entreprises multi-aidées : le financement d'un projet ou d'un parcours de développement

Une entreprise aidée sur quatre bénéficie de plusieurs aides entre 2017 et 2019. Elles mobilisent la moitié des aides en nombre et en montant. L'industrie, l'agriculture et les services aux entreprises constituent la majorité (58 %) des entreprises multi-aidées. Elles emploient davantage de salariés que l'ensemble des entreprises aidées : 65 % ont au moins un salarié. Parmi les entreprises multi-aidées, 68 % bénéficient d'aides issues d'une unique famille ► **figure 3**. Elles reflètent diverses réalités. Par exemple, les aides à la création se composent fréquemment d'un ou plusieurs prêts d'honneur et d'une garantie d'emprunt qui font partie du même bouquet d'aides. Par ailleurs, certains dispositifs sont mis en place dans une logique de parcours, comme les aides à l'international qui s'étendent d'une prestation de conseils visant à étudier et formaliser un projet d'export, à des démarches concrètes de prospection commerciale à l'étranger. D'autres dispositifs financent les différentes étapes d'un projet : les aides à la conversion à l'agriculture biologique sont articulées autour d'un diagnostic, d'une étape technico-économique et d'un suivi technique post-conversion. Enfin, lorsqu'une entreprise a eu recours à une aide, elle dispose d'une meilleure connaissance des dispositifs existants, ce qui lui permet d'y accéder plus facilement.

► 3. Répartition des entreprises ligériennes multi-aidées entre 2017 et 2019

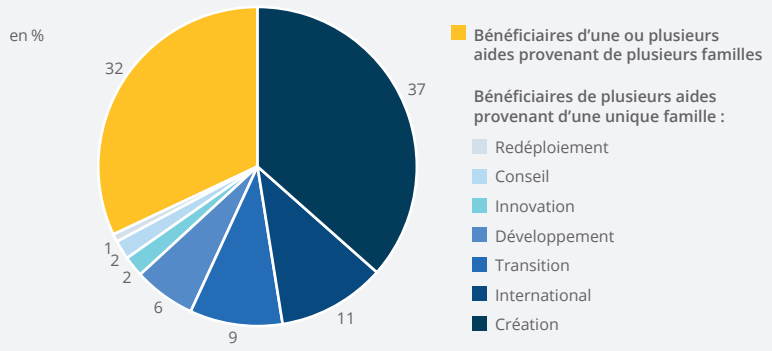

Sources : base de données de la Région des Pays de la Loire ; Insee, REE 2018.

► 3. Les entreprises de l'artisanat accompagnées principalement par les partenaires économiques régionaux

Les **entreprises artisanales** représentent 36 % des entreprises accompagnées entre 2017 et 2019, et perçoivent 16 % de l'enveloppe des aides. Elles bénéficient principalement d'aides mises en œuvre par les partenaires économiques régionaux (83 % des aides), notamment la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, en raison de leur proximité avec les acteurs de ce domaine. Une entreprise artisanale aidée sur trois bénéficie au moins d'une aide à la création, une sur quatre au moins d'une aide de la famille conseil et 24 % d'au moins une aide à la transition (pour l'obtention d'un label « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) par exemple). Les entreprises artisanales aidées sont majoritairement des entreprises du secteur de la construction (38 %) ou de l'industrie (26 %).

Les 32 % d'entreprises multi-aidées restantes, bénéficient de plusieurs familles d'aides, dans le cadre d'un projet ou pour appuyer leur parcours de croissance. Les principales logiques d'accompagnement combinent des aides au conseil et à la transition, au conseil et au développement, ou encore à l'internationalisation et à l'innovation. ●

Martine Barré, Philippe Bourieau (Insee)

► Sources

La **base des entreprises aidées de la Région des Pays de la Loire** contient l'ensemble des entreprises aidées directement ou *via* des partenaires économiques régionaux entre 2017 et 2019.
Le **Répertoire des entreprises et des établissements (REE)** est le système d'information pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements.
Le **Fichier approché des résultats d'Ésane (Fare)** contient les informations comptables issues des liasses fiscales mises en cohérence avec les informations provenant de l'enquête Sectorielle Annuelle. Ces données ne sont pas disponibles pour le secteur agricole.
Le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

L'**entreprise**, dans cette étude, s'entend au sens d'unité légale et non au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Une entreprise peut être composée de plusieurs établissements. Au 31 décembre 2018, 218 223 entreprises marchandes non agricoles sont présentes dans les Pays de la Loire, auxquelles s'ajoutent les entreprises de l'agriculture, la sylviculture et de la pêche.
L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale.
Une **petite ou moyenne entreprise (PME)** est une entreprise qui occupe moins de 250 salariés, et a un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.
Une **entreprise artisanale**, dans cette étude, est une unité légale inscrite au répertoire des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, quelle que soit la taille de l'entreprise.

► Pour en savoir plus

- **Région Pays de la Loire**, « Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 », décembre 2016.
- **Besnard S., Fraboul S.**, « Les PME des Pays de la Loire moins tournées vers l'export », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 67, novembre 2018.
- **Deroin V., Féfeu L.**, « Forte croissance des métiers du numérique, tirée par les secteurs au cœur du monde digital », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 63, septembre 2018.
- **Chaillot P., Hamzaoui L.**, « Les PME, un levier pour la recherche et le développement dans les Pays de la Loire », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 28, mars 2016.
- **Paven S.**, « L'innovation des PME industrielles : un levier stratégique face aux changements », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 11, avril 2015.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401
44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Arnaud Degorre

Rédactrice en chef :
Myriam Boursier

Bureau Presse :
02 40 41 75 89

Maquette :
Jouve

ISSN 2275 – 9689

© Insee Pays de la Loire
Novembre 2021

www.insee.fr

@InseePdL

Depuis 75 ans l'Insee vous parle de vous